



## Le rappel des obligations

Des moyens de lutte contre l'incendie doivent être prévus dans les entreprises pour maîtriser rapidement et efficacement tout début d'incendie.

Le premier secours est assuré par des **extincteurs adaptés aux risques** et en nombre suffisant

(au moins un extincteur à eau pulvérisée de 6 litres par 200 m<sup>2</sup> de plancher avec un extincteur minimum par niveau). Ils doivent être **vérifiés annuellement** par une société spécialisée.

L'affichage des consignes incendie est obligatoire dans tous les locaux de travail pour les

entreprises employant plus de 50 personnes et celles mettant en œuvre des matières inflammables et explosives.



## EN PRATIQUE

Les moyens d'extinction doivent être implantés à proximité des risques à combattre ou à l'entrée des locaux pour être facilement accessibles (hauteur d'implantation ...).

Ils doivent être en permanence signalés et

repérés. Des panneaux de signalisation spécifiques existent dans le commerce.

Le contenu des extincteurs doit être adapté aux risques d'incendie à combattre (voir tableau ci-dessous).

NATURE DU FEU	COMBUSTIBLES	PRODUITS EXTINCTEURS		
		EAU PULVÉRISÉE	POUDRE	CO2
Classe A : feux solides	Bois, charbon, végétaux, papiers, cartons, textiles naturels	X	X	
Classe B : feux liquides	Liquides inflammables tels que : éthers, cétones, alcools, gazole, huiles, white-spirit... Matières plastiques, tissus synthétiques, caoutchouc...	X	X	X
Classe C : feux de gaz	Gaz de ville, butane, propane, acétylène, méthane		X	
Classe D : feux spéciaux	Aluminium, magnésium, sodium, potassium	Feu nécessitant l'intervention d'un personnel qualifié muni de matériel spécifique		



D'autres moyens de lutte simples peuvent être prévus : sable ou terre meuble avec un moyen de projection (pelle...).

Pour prévenir les incendies, des moyens simples peuvent être mis en œuvre :

- maintenir les locaux propres et éviter l'accumulation de produits combustibles : chiffons gras, sciure,...
- séparer les stockages de matières inflammables des sources potentielles d'étincelles,
- ne pas fumer,
- limiter les stockages de matières dangereuses.

Pour circonscrire un incendie et organiser les secours, il convient de préparer les interventions :

- installer un téléphone dans les zones à risques avec un affichage des numéros de téléphone de premières urgences,
- organiser les interventions et l'évacuation des locaux (simulations...),
- savoir utiliser un extincteur,
- connaître les gestes de secours de première urgence.

Lors d'un incendie, il ne faut pas présumer de ses forces. Un extincteur ne peut combattre un feu qu'à son commencement.